



CONSEILS DE VOTRE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE



LA PRÉVENTION,
LA MEILLEURE SOLUTION



Ville de LORRAINE



BOIS-DES-FILION

Chers citoyens de Bois-des-Filion et de Lorraine,

Un incendie est toujours un événement tragique qui marque pour longtemps ceux et celles qui en sont victimes. Bien que le Service de sécurité incendie soit toujours prêt à intervenir si un feu se déclare, la prévention demeure un élément essentiel du travail des pompiers. C'est aussi la meilleure façon de sauver des vies.

Le présent document contient donc de judicieux conseils qui guideront vos choix et vos actions au chapitre de la sécurité de manière à limiter au maximum les risques d'incendie dans votre résidence. En le parcourant, vous découvrirez notamment les règles concernant l'installation d'un avertisseur de fumée, des conseils pour vous aider à faire votre plan d'évacuation en cas d'incendie, les raisons pour lesquelles il est essentiel d'installer un avertisseur de monoxyde de carbone et des rappels au sujet de tout ce qui touche l'électricité.

Prenez le temps de lire et d'assimiler ces directives. Les quelques minutes que vous y consacrerez pourraient sauver votre vie et celles des membres de votre famille.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec nous au 450 621-1460, poste 199.

Votre Service de sécurité incendie



PRÉVENIR UN INCENDIE À LA MAISON



Ne fumez jamais au lit !

Bien des incendies sont causés par la négligence et l'imprudence. La prévention est la meilleure façon d'éviter le pire.

Conseils de sécurité

- Installez un avertisseur de fumée et vérifiez son fonctionnement ;
- Faites le plan d'évacuation de votre maison et exercez-vous à évacuer (consultez l'onglet « Plan d'évacuation ») ;
- Ne laissez jamais d'aliments, surtout de l'huile chauffée, sans surveillance sur la cuisinière ;
- Utilisez une friteuse à contrôle thermostatique pour faire de la friture ;
- Déposez les articles pour fumeurs hors de la portée des enfants ;
- Entreposez les liquides inflammables comme la peinture et les solvants loin des sources de chaleur ;
- Entreposez les réservoirs d'essence et de propane à l'extérieur.

Si le feu se déclare dans votre maison, vous et les membres de votre famille avez environ 3 minutes pour évacuer le lieu.

Tout propriétaire d'un logement ou d'un bâtiment rattaché à un garage ou doté d'un chauffage à combustible solide (bois ou granules) doit avoir un extincteur portatif dans sa résidence. Il est important de le ranger dans la cuisine, dans l'armoire la plus éloignée de la cuisinière. Assurez-vous qu'il est facile d'accès.

L'AVERTISSEUR DE FUMÉE



L'avertisseur de fumée constitue le meilleur moyen de sauver des vies.

Conseils de sécurité

Installez au moins un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol :

- Dans le corridor, près des chambres ;
 - Dans chaque chambre où l'on dort la porte fermée ;
 - À proximité d'un escalier.
-
- Lorsque l'aire d'un étage excède 130 m^2 , un avertisseur de fumée additionnel doit être installé pour chaque unité de 130 m^2 ou fraction d'unité ;
 - Vérifiez régulièrement le fonctionnement de vos avertisseurs de fumée, qu'ils soient à pile ou électriques ;
 - Remplacez périodiquement sa pile ou, si possible, utilisez une pile longue durée comme une pile au lithium ;
 - Ne retirez jamais la pile de l'avertisseur et ne le débranchez pas, même s'il se déclenche inutilement. Utilisez plutôt la touche de sourdine de l'appareil ;
 - Remplacez les avertisseurs selon les recommandations du fabricant, généralement aux 10 ans. La date de fabrication ou d'expiration est indiquée sur le boîtier. En l'absence d'une telle date, ne prenez aucun risque, remplacez immédiatement l'appareil.

Selon la réglementation municipale, au moins un avertisseur de fumée doit être installé dans chaque résidence ou logement.

Les avertisseurs de fumée doivent être installés au plafond, puisque la fumée y monte directement en cas d'incendie.

LE MONOXYDE DE CARBONE



Inodore, incolore, insipide et non irritant, le monoxyde de carbone cause des centaines d'intoxications annuellement au Québec, dont une quinzaine sont mortelles.

Saviez-vous que le monoxyde de carbone (CO) est un gaz que l'on retrouve dans la plupart des domiciles ? Comme seul un avertisseur de CO peut le détecter, votre avertisseur de fumée ne vous protège pas contre ce gaz.

Qu'est-ce qui produit du CO ?

Un véhicule ou un appareil qui fonctionne avec un combustible comme la gazoline, l'huile, le gaz, le kérosène, le propane, l'éthanol, les granules ou le bois. Si votre maison comprend un garage ou est dotée d'un appareil de chauffage à combustion, l'installation d'un détecteur de CO est obligatoire selon la réglementation. En effet, les intoxications surviennent lorsque l'appareil ou le véhicule fonctionne mal ou lorsqu'il est utilisé dans un espace fermé ou mal ventilé.

Symptômes d'une intoxication au CO :

Maux de tête frontaux, persistants ou non, sensation de battements de cœur, nausées, fatigue, faiblesse, vertiges, étourdissements, somnolence, vomissements, pouls rapide, baisse de réflexes et de jugement, convulsions et coma pouvant mener jusqu'au décès.

Notez que les bébés, les jeunes enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies respiratoires ou cardiaques sont plus sensibles aux effets du CO.

Même si une résidence est pourvue d'un avertisseur de CO, les appareils à combustible qui s'y trouvent doivent être entretenus et utilisés de façon adéquate.

PLAN D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE



Exercez-vous à évacuer au moins une fois par année !

Après le déclenchement d'un incendie, les occupants ont en moyenne trois minutes pour quitter leur domicile. Pour être prêt, dessinez le plan d'évacuation de votre maison en faisant participer toute la famille. Faites-en même un jeu avec les enfants.

Conseils pour créer votre plan d'évacuation

- Sur votre plan, indiquez les fenêtres et les portes qui peuvent servir de sortie de secours et deux trajets pour sortir de chaque pièce, si possible. Pensez aussi que la sortie habituelle de votre maison peut être inaccessible en cas de feu. Prévoyez donc une ou des sorties alternatives comme les fenêtres ou la porte-fenêtre ;
- Fixez le point de rassemblement à l'extérieur. Choisissez un endroit accessible en toute saison, qui évite d'avoir à traverser la rue et où vous serez visible par les pompiers dès leur arrivée ;
- Planifiez l'évacuation des bébés, des enfants, des personnes handicapées et des aînés. Plusieurs enfants ne se réveillent pas automatiquement, malgré l'alarme, et pourraient avoir besoin d'être guidés vers la sortie ;
- Prévoyez un moyen de joindre le 9-1-1 une fois à l'extérieur de la maison ;
- Placez le plan d'évacuation à la vue de tous.

Profitez de la Grande évacuation, chaque année en octobre, pour pratiquer votre plan d'évacuation.

BOUGIES ET LAMPES À L'HUILE



Il est toujours recommandé d'installer vos bougies et lampes à l'huile dans des endroits où il n'y a aucun courant d'air et où elles ne risquent pas d'être renversées par une personne ou par un animal. Il convient également d'utiliser des chandelles à une seule mèche, puisque les bougies à plusieurs mèches peuvent produire une seule flamme très longue de chaleur intense.

**N'allumez pas une cigarette à l'aide de la flamme d'une chandelle.
Cela pourrait enflammer vos vêtements ou vos cheveux !**

Conseils de sécurité

- Placez les bougies et les lampes à l'huile hors de portée des enfants et des animaux domestiques ;
- Laissez en place les globes de protection des lampes à l'huile ;
- Remplissez toujours la lampe à l'huile avec le combustible approprié ;
- Éteignez toutes les chandelles et lampes à l'huile lorsque vous quittez une pièce ou la maison, même pour une courte période, et lorsque vous allez au lit.

CUISSON AU BARBECUE AU PROPANE



Il est important de lire en entier le manuel et les instructions d'assemblage avant de procéder au montage de l'appareil. Vous devez aussi lire les instructions de fonctionnement avant le premier allumage. Ces recommandations s'appliquent également si l'appareil vous a été livré assemblé.

Conseils de sécurité

- Tenez votre barbecue éloigné des murs de la maison, des fenêtres, des portes-fenêtres, des arbres et des arbustes. Référez-vous aux instructions du fabricant pour connaître le dégagement à respecter entre votre appareil et toute matière combustible ;
- Utilisez toujours votre barbecue à l'extérieur. Si vous l'employez dans un endroit clos ou mal ventilé, vous risquez de vous intoxiquer au monoxyde de carbone, un gaz incolore et inodore qui peut être mortel ;
- Assurez-vous que votre barbecue est stable pour éviter qu'il ne se renverse ;
- Empêchez les enfants de jouer à proximité ;
- Ne laissez pas des fils électriques près de l'appareil ;
- Ne déplacez pas le barbecue lorsqu'il est allumé.

Ne laissez jamais un barbecue allumé sans surveillance.

FEU D'HUILE SUR LA CUISINIÈRE



Un chaudron d'huile de cuisson sur une plaque de cuisinière à température élevée représente un très grand risque. En quelques secondes, l'huile peut surchauffer, s'enflammer et provoquer un incendie qui devient rapidement impossible à maîtriser.

Conseils de sécurité

- Ne faites jamais chauffer de l'huile ou de la graisse dans un chaudron sur une plaque de la cuisinière ;
- Utilisez une friteuse à contrôle thermostatique pour faire de la friture ;
- Suivez les directives du fabricant pour l'entretien et le nettoyage de votre friteuse ;
- N'éteignez jamais un feu d'huile de cuisson avec de l'eau. L'eau crée des flambées soudaines et propage le feu ;
- Si l'huile prend feu, posez un couvercle hermétique ou glissez une tôle à biscuit sur le chaudron afin d'étouffer les flammes et éteignez l'élément chauffant ;
- Arrêtez le ventilateur de la cuisinière afin de ne pas propager les flammes ;
- N'essayez pas de retirer le chaudron de la cuisinière. L'huile allumée pourrait vous éclabousser, causant des brûlures ou propageant le feu ;
- Ne versez jamais d'huile allumée dans l'évier.

Votre Service de sécurité incendie vous recommande fortement d'utiliser uniquement les friteuses munies d'un thermostat.

Si vous ne pouvez éteindre le feu rapidement, sortez et composez le 9-1-1.

CUISSON AU FOUR



Un four, comme tout appareil de cuisson, peut être la source d'un incendie. Prévenez les incidents en respectant les règles de prudence.

N'utilisez jamais une cuisinière comme appareil de chauffage.

Conseils de sécurité

- Gardez le four, le dessus de la cuisinière et la hotte propres. Les éclaboussures de graisse et d'aliments peuvent s'enflammer à haute température et mettre le feu à l'appareil ;
- Suivez les directives de cuisson au four pour la recette ou le produit que vous utilisez ;
- Placez toujours un récipient sous la grille pour recueillir la graisse ;
- N'utilisez jamais de papier d'aluminium puisque la graisse qui s'y accumule peut s'enflammer ;
- Ne laissez pas des objets qui pourraient facilement prendre feu (essuie-tout, poignées, rideaux et linges à vaisselle) sur la surface de travail autour de la cuisinière ;
- Les vêtements amples représentent un grave danger de brûlure. Assurez-vous que vos vêtements ne touchent pas aux plaques chaudes de la cuisinière.

Si un feu se déclenche dans le four

- Éteignez l'appareil ;
- Gardez la porte du four fermée ;
- Utilisez un extincteur d'incendie uniquement s'il convient et si vous savez l'utiliser.

Gardez un extincteur portatif à portée de la main dans la cuisine, dans l'armoire la plus éloignée de la cuisinière. Communiquez avec le Service de sécurité incendie si vous avez besoin d'aide concernant l'utilisation de votre extincteur.

FOYER EXTÉRIEUR



Saviez-vous qu'il est interdit de faire des feux à ciel ouvert partout sur le territoire de Bois-des-Filion et de Lorraine ?

La réglementation municipale encadrant l'utilisation des foyers extérieurs comprend plusieurs volets pour votre sécurité.

Paramètres à respecter dans les deux municipalités

- Le foyer doit être placé de manière à ce que la chaleur qui s'en dégage ne cause aucun préjudice aux arbres, branches, fils électriques ;
- Il doit être fermé sur toutes ses faces, soit par des matériaux non combustibles, soit par un pare-étincelles ;
- Sa cheminée doit être munie d'un pare-étincelles ;
- Seuls le bois et le gaz sont autorisés comme combustibles ;
- La fumée qui se dégage d'une telle structure ne doit occasionner aucune nuisance aux résidents des propriétés voisines.

Réglementation spécifique à Bois-des-Filion

Le foyer extérieur doit être installé à 5 m de toute matière combustible.

La construction, l'installation, la modification et le déplacement d'un foyer extérieur nécessitent l'obtention préalable d'un permis émis par le Service de l'aménagement du territoire de la Ville.

Réglementation spécifique à Lorraine

Votre foyer doit être installé dans la cour arrière ou latérale en respectant les distances suivantes :

- Une distance minimale de 5 m des limites de votre propriété ;
- Une distance minimale de 3 m de tout bâtiment pour un foyer au gaz et de 6 m pour un foyer au bois ;
- Une distance minimale de dégagement vers le haut de 2 m de tout arbre et de 1 m de tout tronc d'arbre.

**Brûler des rebuts, des déchets
ou des végétaux est interdit.**

DÉGAGEMENT DES SORTIES SECONDAIRES



En cas d'incendie, il est essentiel que vous puissiez quitter votre résidence rapidement. En tout temps, maintenez les issues et les balcons libres, y compris le chemin qui mène à ceux-ci.

Conseils de sécurité

- À l'intérieur de votre domicile, assurez-vous que les voies de sortie (corridors, escaliers, etc.) sont toujours libres d'objets encombrants, notamment les jouets, les chaussures et les sacs d'école ou de sport ;
- Assurez-vous que les fenêtres pouvant servir de sorties de secours restent accessibles de l'intérieur pour un jeune enfant et que celui-ci sait comment les ouvrir et y accéder en utilisant un banc, une chaise ou tout autre meuble, par exemple ;
- Après chaque chute de neige, déneigez vos issues, vos balcons et votre terrasse.

Rappelez-vous, vous avez environ trois minutes après le déclenchement d'un feu pour quitter votre maison. Chaque seconde sauvée est donc très précieuse !

DÉNEIGEZ
VOS SORTIES SECONDAIRES



L'HIVER, LA NEIGE PEUT RENDRE DIFFICILE
L'ÉVACUATION DE VOTRE RÉSIDENCE.

LIQUIDES COMBUSTIBLES ET INFLAMMABLES



Les liquides combustibles et inflammables constituent des dangers importants en cas de non-respect des règles de sécurité. En effet, leurs vapeurs s'enflamment facilement, brûlent vivement et peuvent provoquer une explosion. De plus, ils dégagent du monoxyde de carbone en cas de mauvaise combustion. Consultez la section sur ce gaz toxique pour plus de détails.

Liquides inflammables les plus communs

Acétone - Alcool - Certaines colles « contact » - Essence - Essence à briquet
Liquide à fondue - Naphta

Liquides combustibles les plus communs

Diluants - Huile à lampe - Kérosène - Mazout (huile à chauffage) - Peinture à l'huile

Conseils de sécurité

- Respectez toujours les consignes d'entreposage du fabricant ;
- Gardez ces liquides loin des sources de chaleur, hors de portée des enfants, dans un lieu sec et propre comme un garage ou un cabanon ;
- Évitez d'entreposer ces liquides avec des produits ménagers, sur un balcon, près d'une fenêtre ou proche d'une issue ;
- Conservez-les dans leurs contenants d'origine avec l'étiquette. L'essence doit être conservée dans un bidon étiqueté, hermétique, conçu à cet effet ;
- Ne transvidez pas ces liquides ;
- Respectez les quantités maximales prévues au Code national de prévention des incendies :
 - Dans un logement : maximum de 15 litres de liquides combustibles et inflammables, n'incluant pas plus de 5 litres de liquides inflammables ;
 - Dans un garage ou un cabanon : maximum de 50 litres de liquides combustibles et inflammables, n'incluant pas plus de 30 litres de liquides inflammables.
- Inspectez les contenants régulièrement pour détecter les fuites ;
- Disposez de ces liquides dans un écocentre.

L'ÉLECTRICITÉ : ÊTES-VOUS AU COURANT ?



**Ne vous improvisez pas électricien :
à chacun son métier !**

Conseils de sécurité généraux

- Faites remplacer les appareillages trop vieux, endommagés ou non conformes ;
- Remplacez les couvercles protecteurs des boîtes de jonction, des prises électriques et des commutateurs dès qu'ils sont endommagés ;
- Évitez d'appliquer de la peinture ou tout autre produit sur les installations électriques ;
- Ne fixez pas des fils électriques à l'aide de clous, de crochets ou de tout autre moyen inadéquat. Utilisez des attaches prévues à cette fin ;
- Laissez toujours en place le couvercle protecteur du panneau électrique afin d'éviter les risques d'électrisation et d'empêcher la poussière et l'humidité d'endommager les contacts électriques ;
- Assurez-vous que les rallonges ainsi que les prises de courant de la salle de bain et extérieures sont munies d'un disjoncteur intégré.

**Ne dénudez
jamais les
fils électriques.**



Panneaux électriques et fusibles

- Vérifiez occasionnellement les panneaux à disjoncteurs, car ils peuvent se desserrer ;
- Si un fusible saute, vérifiez s'il n'y a pas trop d'appareils branchés sur ce circuit. Si le problème survient de nouveau, ne remplacez pas ce fusible par un autre de calibre supérieur. Communiquez plutôt avec un maître électricien ;
- Fermez l'interrupteur principal de la maison avant de remplacer un fusible ou un disjoncteur ;
- Ne remplacez pas un fusible ou un disjoncteur à la noirceur, lorsque le plancher est humide ou pendant que vous touchez à du métal. Ne remplacez jamais un fusible par une pièce de monnaie et n'utilisez jamais un bout de broche pour faire fonctionner un disjoncteur ;
- Vérifiez que les fusibles sont du calibre approprié ;
- Pour les circuits d'éclairage et les prises de courant, utilisez des fusibles de 15 ampères.

Rallonges et câbles

- Ne cachez pas les cordons de rallonge sous les tapis ou derrière les meubles et ne les faites pas passer à travers un mur ou sous une porte ;
- Évitez d'enrouler un cordon de rallonge lorsqu'il est branché. La chaleur dégagée au cœur de l'enroulement peut endommager la gaine protectrice ;
- Utilisez un cordon de rallonge plus court ;
- Cessez d'utiliser un appareil dont le câble dégage de la chaleur et dont la gaine présente des signes d'usure ;
- Faites installer des prises additionnelles par un maître électricien si une rallonge ou une prise multiple est nécessaire en permanence ;
- Tirez sur la fiche pour débrancher un appareil et non sur le câble.

N'employez pas de cordons de rallonge de façon permanente. Débranchez-les après usage.



Prises de courant et fiches

- Ne coupez pas la troisième dent d'une fiche, elle est nécessaire pour la mise à la terre de l'appareil ;
- Assurez-vous qu'aucune fiche n'est coincée ou écrasée derrière un meuble ;
- Ne branchez sur des prises multiples que des appareils à faible consommation comme une lampe de table, un radio-réveil ou la télévision.

Chauffage d'appoint

- Placez la chaufferette loin des meubles, des rideaux et des autres tissus, de façon à ce que personne ne la renverse ;
- Assurez-vous qu'elle est munie d'un dispositif de sécurité intégré qui l'arrête lorsqu'elle est renversée ;
- N'utilisez jamais une chaufferette de chantier de façon permanente. Faites plutôt installer un système de chauffage conforme ;
- Branchez votre chaufferette directement dans une prise et non à un cordon de rallonge.

Plinthes électriques

- Éloignez les rideaux et les meubles des plinthes électriques d'au moins 10 cm ;
- Assurez-vous que l'intérieur des plinthes est vide de tout objet, comme du papier journal, et éloignez tout ce qui pourrait s'y retrouver accidentellement.

Saviez-vous qu'une ampoule électrique peut dégager jusqu'à 200 degrés Celsius ?



Lampes électriques

- Utilisez des ampoules du calibre indiqué sur la lampe ;
- Ne déposez pas de tissu sur un abat-jour. La chaleur de l'ampoule pourrait l'enflammer.

Les appareils électriques

- Nettoyez régulièrement l'enroulement des condensateurs et le mécanisme derrière le réfrigérateur. La poussière et les dépôts graisseux peuvent prendre feu ;
- N'utilisez pas d'appareils électriques comme une radio ou un radiateur dans la salle de bain.

Utilisez des appareils électriques portant le sceau d'un organisme d'homologation reconnu comme CSA ou ULC.

L'électricité à l'extérieur

- Assurez-vous que les prises de courant et les commutateurs situés à l'extérieur sont étanches et munis d'un couvert protecteur ;
- Utilisez des appareils d'éclairage et des cordons de rallonge conçus pour l'extérieur ;
- Rangez les lumières de Noël dès que les Fêtes sont terminées. La chaleur de l'été peut endommager la gaine des câbles ;
- Éloignez de la piscine les appareils électriques comme une radio.



QUE FAIRE SI LE FEU SE DÉCLARE

Appelez le 9-1-1

- Utilisez un extincteur seulement s'il s'agit d'un début d'incendie. Placez-vous dos à une sortie et visez la base des flammes ;
- Fermez les portes et les fenêtres de la pièce où le feu s'est déclaré afin d'éviter sa propagation ;
- N'entrez pas dans une pièce si la porte est chaude au toucher ;
- Faites sortir calmement et rapidement tous les occupants du domicile. Marchez à quatre pattes sous la fumée pour éviter d'inhaler des gaz nocifs. Si le feu se déclare la nuit, enveloppez-vous de couvertures plutôt que de chercher vos vêtements ;
- Rendez-vous à votre lieu de rassemblement extérieur ou chez un voisin. En aucun cas, ne retournez à l'intérieur.

Si vous êtes incapable de sortir, fermez la porte de la pièce où vous vous trouvez. Colmatez-la avec des linges humides et arrosez-la si possible.

Allongez-vous sur le sol, placez un linge humide sur votre bouche, réfugiez-vous près des fenêtres et signalez votre présence à l'arrivée des secours.

POUR PLUS D'INFORMATION

**Service de sécurité incendie de Bois-des-Filion
Caserne incendie**

59, 37^e Avenue

Bois-des-Filion (Québec) J6Z 2H9

Téléphone : 450 621-1460, poste 199

**ville.bois-des-filion.qc.ca
ville.lorraine.qc.ca**





LA PRÉVENTION,
LA MEILLEURE SOLUTION



Ville de LORRAINE



BOIS-DES-FILION